



Syndicat National du Personnel de Police et de Sécurité 01 octobre 2010

N° 28

INFO SNPS

PRIME COPERNIC

Nous apprenons que le Tribunal de Première Instance de Bruxelles a prononcé un jugement qui dit que la prime Copernic doit également être octroyée aux fonctionnaires de police.

L'autorité a toujours refusé cela et nous avons donc contacté un bureau d'avocats qui, après étude approfondie du dossier, avait signalé qu'une procédure contre ce refus n'avait aucune chance d'aboutir.

Aujourd'hui, le Tribunal estime cependant qu'il est bien question de discrimination et a jugé que la prime Copernic (augmentation du pécule de vacances) devait également être d'application pour les fonctionnaires de police.

Cela a pour conséquence qu'une somme considérable devrait être payée par l'autorité (on parle de 370.000.000 Euros) ce qui pourrait aller jusqu'à 10.500 Euros pour quelque 35.000 ayants droit.

L'autorité disposerait de 5 mois pour procéder aux calculs et verser les arriérés aux intéressés. A défaut, elle risque des sanctions.

Ce jugement est important, MAIS il est possible que l'autorité aille en appel de ce jugement et un certain temps risque encore de s'écouler avant que nous n'ayons un arrêt définitif.

A moins que l'autorité ne tenterait de négocier avec les syndicats représentatifs; mais nous n'en sommes pas là.

Nous vous tiendrons au courant.

Philip VAN HAMME
Président National